



## Circulaire 7757

du 25/09/2020

Activités de formations au sein des Centres de Technologies Avancées (CTA) et des Centres de Compétences (CDC) et de Référence professionnelle (CDR) durant l'année scolaire 2020-2021

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 01/09/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Conditions d'accueil des élèves et des enseignants au sein des Centres de Technologies Avancées, des Centres de Compétence et des Centres de Référence professionnelle
-----------------------	--

Mots-clés	centre, accueil, formation
-----------	----------------------------

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire spécialisé	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur	

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Fabrice Aerts-Bancken, Directeur général

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
De Clerfayt Mélanie	DGEO, SGESCPS, DREMT	02/690.88.97 melanie.declerfayt@cfwb.be

Madame, Monsieur,

A la demande de Madame la Ministre de l'Éducation, je tiens à vous informer que, la rentrée scolaire s'opérant en « code jaune », vos établissements peuvent à nouveau programmer des formations au sein des Centres de Technologies Avancées (CTA), des Centres de Compétences (CDC) et des Centres de Référence professionnelle (CDR).

Cette autorisation étant toutefois tributaire d'éventuels changements en matière de « code couleur » au plan local, Madame la Ministre vous invite à rester attentif aux informations qui seront communiquées à ce sujet.

Concernant les déplacements, je vous rappelle que, conformément à la circulaire n°7686 du 18 août 2020, les élèves de plus de 12 ans et les enseignants sont tenus de porter le masque tant dans les transports en commun que dans les transports scolaires.

Je profite de la présente pour vous rappeler que les publics suivants peuvent être accueillis au sein de ces centres :

CTA	CDC / CDR
<ul style="list-style-type: none"><li>• les élèves et enseignants :<ul style="list-style-type: none"><li>- de la 4<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire organisée dans le régime de la CPU</li><li>- des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés des options techniques de qualification et professionnelles de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance</li><li>- du 3<sup>e</sup> degré des options techniques de qualification et professionnelles de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 de plein exercice et en alternance</li><li>- de la 3<sup>e</sup> phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance</li><li>- du 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement technique de la section de transition de l'enseignement secondaire ordinaire</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les élèves et enseignants :<ul style="list-style-type: none"><li>- de la 4<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire organisée dans le régime de la CPU</li><li>- des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés des options techniques de qualification et professionnelles de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance</li><li>- du 3<sup>e</sup> degré des options techniques de qualification et professionnelles de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 de plein exercice et en alternance</li><li>- de la 3<sup>e</sup> phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance</li><li>- du 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement technique de la section de transition de l'enseignement secondaire ordinaire</li></ul></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• les étudiants et les enseignants de l'enseignement de promotion sociale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les étudiants et les enseignants de l'enseignement de promotion sociale</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur non universitaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur non universitaire</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur universitaire</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• les élèves :<ul style="list-style-type: none"><li>- du dernier cycle de l'enseignement fondamental</li><li>- du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire</li></ul></li></ul> <p>(dans le cadre de la mission de découverte des métiers techniques)</p>	

Mes services restent bien sûr à votre disposition pour toute question.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN